









UN ÎLOT PROPICE À LA DÉTENTE ET LA SÉRÉNITÉ

Consciente de la volonté des riverains de retrouver une rue apaisée et plus esthétique, la Ville a souhaité créer un espace végétalisé où chacun pourra se détendre, se reposer. Grâce à la présence d'arbres, d'arbustes et de plantes en tous genres, plusieurs zones ombragées seront créées. Des bancs permettront de s'y relaxer, tandis que les enfants pourront s'amuser dans le calme grâce à un pont de singe et une cabane. L'îlot a été pensé pour être accessible à tout public. La circulation sera aisée, notamment pour les poussettes ou encore les fauteuils des personnes à mobilité réduite, grâce à deux cheminements : le principal composé d'un sol stabilisé et un autre constitué de rondins de bois à joints de sable stabilisé.

UN SEUL LIEU, PLUSIEURS AMBIANCES...

Afin d'enchanter les promeneurs, l'îlot proposera plusieurs ambiances végétales. Citons-en quelques-unes.

Le bois de feuillus, légèrement surélevé, sera constitué uniquement de végétaux à feuillage caduc (feuilles qui tombent en hiver) permettant ainsi aux passants de voir, par transparence, l'intérieur du jardin, depuis la rue.

Le long du talus RATP, **un sous-bois persistant** sera implanté. Ces arbres créeront un masque visuel permettant d'atténuer l'impact des bâtiments de la RATP.

Véritable clin d'œil au nom de la rue, **une roseraie** équipée d'une pergola sera aménagée, avec des rosiers grimpants, et des rosiers lianes grimperont autour du noyer, seul arbre actuellement présent sur la parcelle.

UN ESPACE DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Qu'elles soient locales ou non, les espèces végétales seront choisies en fonction de leur aptitude à être viables en Île-de-France mais aussi de leur résistance aux évolutions climatiques. Face au dérèglement climatique, il est important de sélectionner des plantes en capacité de se développer quels que soient les aléas auxquels elles seront confrontées. Parmi celles-ci, des arbres originaires de différents continents : un févier d'Amérique du Nord, un sophora du Japon, un tilleul d'Europe, un micocoulier d'Afrique du Nord, une Cordyline d'Australie. L'occasion pour les Réginaburgiens de voyager, sans quitter la ville, à travers la découverte de ces essences et d'autres qu'ils pourront à leur tour adopter dans leurs jardins.

LA GESTION DE L'EAU: UN VÉRITABLE DÉFI

Afin de limiter les quantités d'eau de ruissellement envoyées dans le réseau d'assainissement et prévenir les risques d'inondation entraînés par le débordement des égouts, un jardin de pluie sera créé. Il s'agit de la zone la plus basse du terrain, propice à l'infiltration de l'eau directement dans le sol, grâce, notamment, à son inclinaison et aux capacités d'absorption des essences végétales qui s'y trouveront. Par ailleurs, les cheminements seront perméables, favorisant l'infiltration des eaux de pluie vers le sol. Enfin, sur l'ensemble de la parcelle, les plantes sélectionnées seront peu gourmandes en eau, ce qui limitera les besoins en arrosage aux prémices de leur croissance ainsi qu'en période de sécheresse.

LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU MAJEUR

En 2023, Bourg-la-Reine a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » de la Métropole du Grand Paris. Cela lui a permis de bénéficier de son premier Atlas de la biodiversité communale. Celui-ci a mis en évidence la présence sur le territoire communal d'une multitude d'espèces animales : oiseaux, insectes...

Désireuse de contribuer à la sauvegarde et à l'épanouissement de la faune locale, la Ville souhaite faire de l'îlot un véritable refuge pour la biodiversité. Des abris à chauves-souris, des nichoirs à oiseaux ainsi que des hôtels à insectes seront installés à cet effet.

Parallèlement, le jardin nourricier arbustif, composé d'arbustes et d'arbrisseaux, produira des fruits permettant de nourrir les oiseaux et autres animaux de l'îlot. Enfin, la prairie fleurie au pied du verger fera le bonheur des insectes pollinisateurs.

Les clôtures seront également propices à la biodiversité. À titre d'exemple, l'utilisation de gabions a été pensée pour laisser circuler entre les pierres la petite faune, comme les lézards et les insectes. La haie vivante, quant à elle, abritera un véritable écosystème. Les hérissons et autres auxiliaires du jardin pourront s'y réfugier.





POUR MIEUX CONNAÎTRE LA NATURE...

Plus qu'un simple espace de détente, l'îlot forestier se veut un lieu où se conjuguent nature et culture. Des panneaux pédagogiques présentant les différentes espèces d'arbres y seront aménagés afin de parfaire les connaissances des usagers. Parallèlement, pour le jeune public, une cabane dédiée à l'observation de la biodiversité occupera le milieu de l'îlot. Dans le même esprit, la présence des divers habitats (abris, nichoirs, hôtels...) permettra aux plus curieux de se familiariser avec le mode de vie des animaux qui les peupleront.

UN PROJET PARTICIPATIF

La Ville a voulu associer la population au projet de l'îlot des Rosiers à diverses étapes. C'est dans cet esprit que le 28 septembre dernier, Monsieur le Maire et les élus municipaux ont rencontré les habitants, rue des Rosiers, pour détailler le projet et prendre en compte leurs observations qui pourront être intégrées au projet. Par ailleurs, la Ville a souhaité promouvoir l'insertion professionnelle. À cet effet, elle collabore avec les associations Environnement 92 et Espaces. La première lui fournira quelques arbres obtenus grâce à des mécènes et des subventions publiques et la seconde en pilotera

la plantation dans le cadre d'un chantier d'insertion. À cette occasion, les associations locales, ainsi que les enfants des accueils de loisirs, le Conseil des Enfants Citoyens et le Conseil des Jeunes Citoyens seront invités à prendre part à l'opération. L'opportunité, pour eux, de découvrir diverses techniques de plantation d'arbres et de se familiariser avec les lieux, mais aussi de créer du lien social et intergénérationnel.

UN ÎLOT À PÉRENNISER

Afin d'assurer la pérennité de l'îlot, la Ville contractera une Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec l'association France Nature Environnement Île-de-France. Il s'agit d'un outil juridique à travers lequel le propriétaire d'un terrain s'engage de manière durable à assurer la protection de l'environnement à travers une série d'obligations auxquelles il se conforme, la principale étant la conservation du lieu pour plusieurs décennies. Parallèlement, la Ville candidatera au label EcoJardin afin de faire de l'îlot forestier des Rosiers le premier site labellisé à Bourg-la-Reine.



